

## Lancement du volet toulousain de l'expérimentation « Un chez soi d'abord »

Le 6 juillet 2011 en préfecture de la Haute-Garonne

L'objectif visé est de loger d'ici fin 2011 vingt personnes pour arriver aux 100 attendus d'ici début 2013.

« Un chez soi d'abord » est un programme expérimental engagé sur quatre sites en France : Lille, Marseille, Toulouse dès 2011 et Paris en 2012. Il vise à apporter et évaluer de **nouvelles réponses pour l'accès au logement, aux soins et à la citoyenneté des personnes sans-abri qui souffrent de troubles psychiques sévères et présentent des problèmes de toxicomanie**. Ces personnes qui nécessitent un **accompagnement médical et social intensif** échappent, pour le moment, à la plupart des réponses classiques.

Il s'inspire d'un modèle déployé depuis une vingtaine d'année outre-atlantique et qui a fait ses preuves: **80% des personnes logées sont encore dans leur logement à 4 ans** et sont engagées dans l'insertion sociale. Les économistes de la santé ont prouvé que ces programmes présentaient un **rapport coût-efficacité supérieur à toutes les autres solutions jusqu'à présent pratiquées**

Le programme « Un chez soi d'abord » vise à évaluer ce modèle dans le contexte français sur quatre villes, dont Toulouse, en coopération les institutions et les collectivités locales.

« Un chez soi d'abord » repose sur un **accès immédiat à un logement** dans le parc privé ou public. Une **équipe de suivi intensif** est une des clés de la réussite. Cette **équipe pluridisciplinaire** (psychiatre, médecin généraliste, infirmiers/ères, travailleurs sociaux, médiateurs de santé, référent addiction, spécialiste de la captation de logements, spécialiste de l'insertion professionnelle) propose une approche basée sur des **visites au domicile**, un **suivi dans le temps** ainsi qu'une **permanence dans l'accompagnement**. Les **propriétaires de logements sont des partenaires** essentiels, Les premiers, ils rendent le programme possible. Les **garanties apportées par l'accompagnement intensif** permettent leur engagement.

Le programme est couplé à une **évaluation rigoureuse**. **200 personnes sans-abri volontaires** seront recrutées. Parmi ces 200 personnes, **100 bénéficieront du programme de logement** et 100 poursuivront leur parcours dans le droit commun. L'évaluation s'appuie sur la comparaison des deux groupes.

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

Des principes directeurs précis font la force de la démarche. Ils ont déjà montré leur efficacité. La personne doit pouvoir **choisir son logement**. Elle y accède **sans condition préalable**. C'est un lieu qu'elle aménage selon ses goûts et où elle est libre de ses actes, la seule obligation étant la **visite hebdomadaire de l'équipe** de suivi. Le logement est diffus dans le parc privé ou public. **L'accompagnement et le logement sont indépendants**. L'équipe de suivi reste présente auprès du participant quel que soit son parcours résidentiel. Comme tout citoyen, la personne doit **vivre en bonne intelligence avec son environnement**. Elle est soutenue en cela par l'équipe de suivi. En cas de besoins, **les visites peuvent être biquotidiennes**.

Les soins sont orientés **vers le rétablissement**. Ils s'appuient sur les **compétences et capacités des participants** pour les accompagner **selon leur rythme**. Tous les aspects sont importants: **personnels, professionnels, spirituels**. L'équipe de suivi **intègre des médiateurs santé** (personnes ayant fait l'expérience de la rue et/ou de la pathologie mentale et de l'utilisation des services de santé mentale) : leur rôle au sein de l'équipe apporte la preuve qu'**un rétablissement social, citoyen et professionnel est possible**.

**A Toulouse**, la dynamique s'est engagée il y a un an. Le programme est porté par trois partenaires, le **Centre**

**Hospitalier Gérard Marchant, l'association Clémence Isaure** qui assurent le volet médico-social et le Pact31 pour le volet logement. L'équipe de suivi intensif est maintenant recrutée. **L'objectif visé est de loger d'ici fin 2011 vingt personnes pour arriver aux 100 attendus d'ici début 2013**. L'équipe de recherche-évaluation est coordonnée **par l'Observatoire de la santé Midi-Pyrénées (ORMIP)**.

L'Etat, fortement engagé dans ce programme en assure la mise en œuvre. **Un pilotage interministériel** national est assuré par le préfet délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées (DIHAL). Sur chaque site, un comité de pilotage local présidé par **le préfet du département en garantit la dynamique partenariale**.

La **direction générale de la santé** a confié le volet recherche à l'Unité de Recherche EA3279, dirigée par **le professeur Pascal Auquier**. Le programme est encadré par un **consortium interdisciplinaire de plusieurs équipes de recherches**. Un **conseil scientifique national indépendant (IRESP)** garantit la rigueur des recherches conduites.

**Le financement** de l'expérimentation est assuré par l'Etat sur des crédits de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) **médico-social** et du ministère chargé du logement. Le protocole de recherche est également financé par l'Etat (ministère chargé de la santé).

**Contact Presse** : Hélène MALAUDA ☎ 06.83.06.87.48/05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU ☎ 06.85.80.22.14/05.34.45.36.17

<http://www.haute-garonne.gouv.fr>

1, place Saint-Etienne -31038 TOULOUSE CEDEX 9

☎ 05-34-45-34-45